

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE REMILLY-LES-MARAIS REUNION DU 22 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux septembre à 20H30, les membres du Conseil municipal de la Commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée du Mesnil Vigot, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 29 août 2017

date d'affichage : 29 septembre 2017

Étaient présents les conseillers municipaux suivants:

AMIOT Mikhaël, ANGELIQUE Gérard, BAUGE Marie-Josèphe, BELLOT Hélène, CORMIER Alexandre, DAMECOUR Sylvain, JOUIN Benoît, GASLARD Romain, GUENE David, HAMEAU Christophe, HEBERT Joël, JEANNE Jean-Claude, JOUET Évelyne, LAURENT Michel, LEGOUPIL Franck, LEHODEY Isabelle, LENOIR Patrick, LEVEE Dany, LOZOUET Lydie, MARAIS Jean-Claude, MAUDUIT Géraldine, ROBIN Jacqueline, SOMMIER Dominique, VAULTIER Pierre, YVER Charlotte.

Absents excusés : BURLLOT Etienne, DESDEVISES Joseph, DESREE Jean-François, GOSELIN Philippe, GOULMY Cécile, LEMENAND Guillaume, LEMIEUX Sébastien, LEVEE Alain, TOURAINNE Françoise.

Pouvoirs :

Philippe GOSELIN donne pouvoir à Michel LAURENT
Guillaume LEMENAND donne pouvoir à Hélène BELLOT
Françoise TOURAINNE donne pouvoir à Géraldine MAUDUIT

Nombre de conseillers :

En exercice : 35

Présents : 26

Votants : 29

Joël HEBERT a été élu secrétaire de séance.

A l'unanimité, les compte-rendus du 30 juin et du 12 juillet 2017 ont été adoptés.

Avant de commencer la séance, Mr le maire demande l'ajout des points suivants : projet numérique des écoles, modification des statuts du SDEM 50, décisions modificatives. Le conseil à l'unanimité donne son accord.

1) Aménagement et extension du groupe scolaire : avenants :

Mr le maire présente les différents avenants examinés et validés par la commission d'appel d'offres du 22 septembre 10H30 :

En effet, dans le cadre des travaux de l'école il s'avère que des ajustements techniques de chantier soient nécessaires pour plusieurs lots :

Objet de l'avenant n°1 au lot 1 : Plus-value pour l'agrandissement du parking sud, cheminement, béton désactivé et arbres.

• Lot 1 : Terrassement VRD Espaces verts - ent. Ouest Terrassement.

◦ Montant H.T. initial : 201 701.50 €

◦ Avenant n°1 : 35 757.38€

◦ Nouveau montant H.T. : 237 458.88 €

Soit une augmentation de 17.72 %.

* * * * *

VU les articles 27, 28 et 30 du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées,

VU la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,

CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du

marché de travaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 au marché lot N°1 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Objet de l'avenant n°1 au lot 2 : Plus-value pour l'agrandissement du parking sud, de la cour maternelle et reprises sur existant.

- Lot 2 : gros œuvre - ent. Bosche.
- Montant H.T. initial : 232 910.00 €
- Avenant n°1 : 35 506.03€
- Nouveau montant H.T. : 268 416.03 €

Soit une augmentation de 15.24 %.

* * * * *

VU les articles 27, 28 et 30 du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées,
VU la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,
CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 au marché lot N°2 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Objet de l'avenant n°1 au lot 3 : Reparations diverses sur existant (cantine).

- Lot 3 : Charpente bois Bardage - ent. Lepetit Daniel.
- Montant H.T. initial : 98 343.59 €
- Avenant n°1 : 1 330.96€
- Nouveau montant H.T. : 99 674.55 €

Soit une augmentation de 1.35%.

* * * * *

VU les articles 27, 28 et 30 du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées,
VU la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,
CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 au marché lot N°3 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Objet de l'avenant n°1 au lot 4: diminution épaisseur panneaux sandwich en toiture salle d'activités

- Lot 4 : Couverture zinc - ent. Marie Toit.
- Montant H.T. initial : 162 525.90 €
- Avenant n°1 : - 2 620.06€
- Nouveau montant H.T. : 159 905.30 €

Soit une diminution de 1.61%.

* * * * *

VU les articles 27, 28 et 30 du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées,
VU la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,
CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 au marché lot N°4 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Objet de l'avenant n°1 au lot 11 : chape dans cantine.

- Lot 11 : carrelage - faïence - chape - ent. Claude Leblois CV.
- Montant H.T. initial : 51 502.00 €
- Avenant n°1 : 2 079.00 €
- Nouveau montant H.T. : 53 581.00 €

Soit une augmentation de 4.03%.

* * * * *

VU les articles 27, 28 et 30 du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées,
VU la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,
CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 au marché lot N°11 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Objet de l'avenant n°1 au lot 13 : agrandissement du parking (réverbères).

- Lot 13 : Electricité - ent. Lechevalier Monteil.
- Montant H.T. initial : 143 804.77€
- Avenant n°1 : 4 901.76€
- Nouveau montant H.T. : 148 706.56 €

Soit une augmentation de 3.40%.

* * * * *

VU les articles 27, 28 et 30 du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées,
VU la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,
CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 au marché lot N°13 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Objet de l'avenant n°1 au lot 14 : modification géothermie.

- Lot 14 : Plomberie chauffage forage ventilation - ent. Lafosse.
- Montant H.T. initial : 225 596.46 €
- Avenant n°1 : 13 905.71€
- Nouveau montant H.T. : 239.502.17 €

Soit une augmentation de 6.16%.

* * * * *

VU les articles 27, 28 et 30 du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées,
VU la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,
CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 au marché lot N°14 pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

L'ensemble des travaux supplémentaires s'élève à 90 860.81 € dont environ 66 000 € de travaux supplémentaires non prévus au marché initial. Les prix sont les prix du marché. Mr le maire rappelle que les demandes de subventions sont basées sur 1M9 de travaux.

Pour info le terrain multi-sports sera fait par Saint-Lô Agglo courant 1^{er} semestre 2018 en lieu et place du terrain de tennis actuel.

2) Planning de réalisation des investissements des 3 communes déléguées pour les 3 années à venir :

Mr le maire présente le planning :

LES CHAMPS DE LOSQUE	REMILLY SUR LOZON	LE MESNIL-VIGOT
Lotissement	Fin des travaux du groupe scolaire	2 ^{ème} tranche du lotissement
Rénovation salle des fêtes et portail d'entrée	Aménagement et agrandissement de la mairie	Changement de 4 fenêtres de la façade de la mairie
Aménagement de l'église (PMR)	Changer le portail de l'entrée du logement communal côté place	Voirie rue du puits et de la Cotentinerie
Démonter la cheminée sur la toiture de l'ancienne mairie	Lotissement près de l'école	Rénovation et isolation de la salle des fêtes.
Effacement des réseaux entrée du futur lotissement	Maison médicale	Fin sécurisation du bourg
Reconsolider le calvaire	Nouvelle affectation de l'école actuelle	
Parking de la salle des fêtes et de l'église	Aménagement du local de stockage salle des fêtes	
	Agrandissement du cimetière	

3) Aménagement de la mairie de Remilly :

Le maire indique qu'il est nécessaire d'aménager la mairie afin d'accueillir au mieux le personnel de la commune nouvelle en charge du secrétariat de mairie et élus ainsi que celui du SRPI de l'osier.

Deux bureaux seront installés dans la salle de conseil dans un premier temps. Ensuite il est prévu de reprendre le garage et l'aménager en petite salle de réunion.

Afin de régler les factures concernant l'achat de mobilier (2 bureaux) et du matériel informatique (un ordinateur) il est nécessaire de voter la décision modificative N° 4 suivante:

Article	Opération/Libellé	Diminution/Augmentation de crédits ouverts
D/615221	Entretien bâtiments publics	- 3 000
D/023	Virement à la section d'investissement	+ 3000
R/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 3000
D/2183 -34	Aménagement mairie de Remilly	+ 3 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative N°4 ci-dessus.

4) Lotissement le Mesnil Vigot : 2ème tranche : renouvellement de la ligne de trésorerie de 110 000€ :

Compte-tenu du manque d'éléments, le conseil décide de reporter cette délibération à une prochaine réunion.

5) Panier Solidaire : subvention complémentaire :(ajustement 2017) :

Le maire indique que lors du vote des subventions en mars 2017, le montant demandé par la Panier Solidaire n'était pas encore connu. Il s'élève à 1477€, la subvention versée en mars est de 1095 € soit une différence de 382 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la subvention complémentaire de 382 € au Panier Solidaire, somme qui mandatée à l'article 6574 « subventions ».

6) Achat d'un souffleur : décision modificative N°5 :

Mr le maire fait part au conseil qu'un souffleur va être acheté afin de faciliter le travail des agents d'entretien.

Le devis retenu est celui de Périers motoculture pour un souffleur à dos STHIL d'un montant de 765 € TTC .

Afin de régler la facture, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative N°5 suivante :

Article	Opération/Libellé	Diminution/Augmentation de crédits ouverts
D/615221	Entretien bâtiments publics	- 800
D/023	Virement à la section d'investissement	+ 800
R/021	Virement de la section de fonctionnement	+800
D/2188 -35	Souffleur	+ 800

7) Lutte contre les frelons asiatiques : destructions des nids : prise en charge des frais et choix de l'opérateur :

Romain Gaslard concerné par l'affaire ne prend pas part à la délibération.

M. le maire fait part au conseil de la démarche à suivre en cas d'observation d'un nid de frelons asiatiques :

- Signaler le nid en mairie le plus tôt possible.
- La mairie transmet les informations via la plateforme internet dédiée du FDGDON.
- L'entreprise choisie interviendra dans les 3 jours.

Il demande ensuite au conseil de se prononcer sur le règlement de la facture d'intervention et le choix de l'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que le règlement de la totalité de la facture de destruction des nids de frelons asiatiques sera à la charge de la commune
- de retenir l'entreprise sarl couverture Lamotte (Amigny).

8) Projet numérique des écoles :

a) APPEL A PROJETS « COLLEGE NUMERIQUE ET INNOVATION PEDAGOGIQUE »

Le ministère de l'éducation nationale lance un appel à projets dénommé « collège numérique et innovation pédagogique » dans le cadre du plan d'action « plan numérique pour l'école ».

Son ambition est de généraliser l'usage du numérique dans les établissements scolaires.

La prise en charge de l'Etat est fixée à 50% avec un plafond de 4 000€ par classe mobile.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention pour l'achat de tablettes numériques en lien avec le bassin de formation et à destination du RPI DE L'OSIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de participer à l'appel« collège numérique et innovation pédagogique » dans le cadre du plan d'action

« plan numérique pour l'école ».

- de solliciter une subvention pour l'achat de tablettes numériques en lien avec le bassin de formation et à destination du RPI de l'Osier

b) PLAN NUMERIQUE 2017 RPI DE L'OSIER: Choix du prestataire.

Suite à la consultation relative à l'achat de tablettes numériques et de matériel dans le cadre du plan numérique 2017 du RPI DE L'OSIER, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante, à savoir celle d'ICM pour un montant de 6 641.87 € H.T.

Pour mémoire une demande de subvention au titre de l'appel à projets « collège numérique et innovation pédagogique » a été sollicitée à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre la mieux disante, à savoir celle d'ICM pour un montant de 6 641.87 € H.T.
- de voter la décision modificative N°6 à savoir :

Article	Opération/Libellé	Diminution/Augmentation de crédits ouverts
D/615221	Entretien bâtiments publics	- 4 000
D/023	Virement à la section d'investissement	+ 4 000
R/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 4 000
D/2183 -36	Tablettes numériques	+ 8000
R /1321	Subvention ETAT	+ 4 000

9) SDEM50 : Approbation de la modification des statuts et extension de périmètre :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, L 5211-17 et L 5211-18 ;

- Vu les délibérations n°CS-2017-39 et n°CS-2017-40 en date du 29 juin 2017 par lesquelles le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat et l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes ;

- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité :

- Les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité ;

- Il convient de modifier les statuts du syndicat pour proposer aux membres une nouvelle compétence (art. 3.2.3 : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences du syndicat et missions complémentaires.

- Que ces statuts modifiés entreront en vigueur le 1er janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;

- D'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50

10) Décisions modificatives :

Mr le maire présente deux décisions modificatives :

N°7 :

Article	Opération/Libellé	Diminution/Augmentation de crédits ouverts
D/615221	Entretien bâtiments publics	- 6 000
D/023	Virement à la section d'investissement	+ 6 000
R/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 6 000
D/1641	Capital des emprunts	+ 6 000

N°8 :

Article	Opération/Libellé	Diminution/Augmentation de crédits ouverts
D/615221	Entretien bâtiments publics	- 1 600
D/023	Virement à la section d'investissement	+ 1 600
R/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 600
D/2188 -37	Système commandes cloches et cadrans église de Remilly	+ 1 600

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les décisions modificatives N°7 et 8.

10) Questions diverses :

a) Lotissement Les Champs de Losque : M. le maire présente au conseil un projet de lotissement qui sera soumis à la DDTM. Si ce dernier donne son aval, la signature définitive de l'acte d'achat du terrain sera faite et un dépôt de permis de lotir sera ensuite déposé.

b) dates à retenir :

REUNIONS 2ème SEMESTRE 2017

DATE	OBJET	PERSONNES CONCERNEES	HEURE	COMMUNE DELEGUEE
VENDREDI 13 OCTOBRE	REUNION BUREAU	DE MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
VENDREDI 20 OCTOBRE	REUNION CONSEIL MUNICIPAL	DE TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	

VENDREDI 10 NOVEMBRE	REUNION BUREAU	DE	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
JEUDI 16 NOVEMBRE	REUNION CONSEIL MUNICIPAL	DE	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	
VENDREDI 1er DECEMBRE	REUNION BUREAU	DE	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
JEUDI 07 DECEMBRE	REUNION CONSEIL MUNICIPAL	DE	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	

- AG APE école du RPI : 29 septembre à 20H30

- 10 ans du pôle enfance à Marigny-le-Lozon le 30 septembre 9H30 à 12H00

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 22H45

Le secrétaire de séance,
Joël HEBERT

Le maire,
Pierre VAULTIER